

MATIÈRES ACCEPTÉES PAR EMPLACEMENT

Conteneurs « Matériaux de construction »

Exemples de matériaux acceptés :

- bardeaux d'asphalte
- bois de construction
- bois peint ou teint
- bois traité
- céramique
- câblages électriques
- fenêtres
- fibrociment
- toilette
- gypse
- isolants sans amiante
- laine minérale
- mélamine
- meubles
- plomberie en PVC
- revêtements extérieurs
- vermiculite*

* Test d'amiante obligatoire : Pour être acceptée dans les écocentres, la vermiculite doit avoir été soumise à un test d'amiante au préalable et les résultats doivent satisfaire aux taux autorisés dans les conteneurs.

Conteneur « Métal »

Exemples de matériaux acceptés :

- chauffe-eau
- cuisinières
- laveuses
- réservoirs d'huile vides (vides et coupés en 2)
- sècheuses
- structures de métal
- tondeuses (vides d'essence et d'huile)

Espace « Béton »**

- blocs et dalles
- briques
- pierres
- roches

Espace « Asphalte »**

- asphalte seulement

**Saint-Rémi : refusés

Saint-Luc et Lacolle : morceaux de 20 po et moins

Espace « Gazon / Feuilles »

- gazon
- feuilles
- résidus de jardin

Espace « Branches »

- branches
- bûches (20po et -)
- copeaux

Espace « Appareils réfrigérants (fréon) »

Exemples de matériaux acceptés :

- climatiseurs
- congélateurs
- déshumidificateurs
- réfrigérateurs
- refroidisseurs d'eau
- cellier

Espace « Matériel informatique et électronique »

Exemples de matériaux acceptés :

- ordinateurs
- écrans
- claviers et souris
- téléviseurs
- chaînes stéréo
- piles
- fluocompactes
- néons

Espace « Gros rebuts non valorisables »

- matelas
- sommiers
- poufs
- divans
- chaises d'ordinateur
- tapis

Espace « RDD (résidus domestiques dangereux) »

Exemples de RDD acceptés dans tous les écocentres :

- peinture
- huile usée
- propane

Exemples de RDD acceptés à Iberville et St-Luc*** :
(tous doivent être dans un contenant en bon état et bien fermé)

- aérosols
- pesticides
- herbicides
- essence
- chlore
- produits pour usage résidentiel

***Ces RDD sont refusés à Lacolle et Saint-Rémi.